

**CONCOURS INTERNATIONAL D'ARBITRAGE  
FRANCOPHONE DE MONTPELLIER  
CONCOURS *SERGE LAZAREFF***

**24<sup>ÈME</sup> EDITION**

Organisé par

**Le Laboratoire Innovation Communication et Marché (LICeM)**

*Université de Montpellier*

**Les faits (I)**

***CAS LITIGIEUX (1<sup>ère</sup> partie : les faits)***



E-mail : [ciam.montpelliercontact@gmail.com](mailto:ciam.montpelliercontact@gmail.com)

**Laboratoire Innovation Communication et  
Marché (LICeM)**

Faculté de Droit et de Science politique

14, rue Cardinal de Cabrières

34060 MONTPELLIER CEDEX

**Tel : 04.67.61.51.05**

**Sujet préparé par :**

M. Jean-Louis Respaud

Mlle Mélanie Cescut-Puore

Mlle Océane Magne

M. Maxime Khalaf

*Comité de direction du CIAM : Malo Depincé, Maître de conférences à l'Université de Montpellier – Daniel Mainguy, Professeur à l'Université Paris I – Panthéon-Sorbonne – Jean-Louis Respaud, Maître de conférences à l'Université de Montpellier – Mélanie Cescut-Puore, doctorante à l'Université de Montpellier.*

Les équipes candidates ne s'arrêteront pas au traitement éventuel des difficultés soulevées *in limine litis* mais examineront, à peine d'irrecevabilité de leur mémoire, le cas en présentant leurs arguments présentés *in limine litis*, et au fond.

Les mémoires seront appréciés et notés par les jurys au cours de la première confrontation orale, sur la forme et sur le fond.

Les plaidoiries des équipes candidates, renouvelées devant plusieurs jurys à l'occasion de la première phase de la *semaine arbitrale*, seront appréciées, elles aussi, en considération de leurs qualités et défauts de forme et de fond. Les équipes se comporteront devant les jurys comme si elles se présentaient devant de « véritables » tribunaux arbitraux.

*Nota Bene : il est rappelé que, en fonction de l'évolution du concours, les équipes peuvent être conduites à présenter un ou des points particuliers du litige, voire à inverser leur position de demandeur à défendeur et réciproquement.*

## BORDEREAU DE PIÈCES

<b>PIÈCE N°1</b>	<b>STATUTS DE EVENIL</b>
<b>PIÈCE N°2</b>	<b>KBIS DE EVENIL</b>
<b>PIÈCE N°3</b>	<b>STATUTS DE EVEREVENT</b>
<b>PIÈCE N°4</b>	<b>KBIS DE EVEREVENT</b>
<b>PIÈCE N°5</b>	<b>STATUTS DE TOURS DE CRISTAL</b>
<b>PIÈCE N°6</b>	<b>KBIS DE TOURS DE CRISTAL</b>
<b>PIÈCE N°7</b>	<b>CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE (15.04.2021)</b>
<b>PIÈCE N°8</b>	<b>FLYER PROMOTIONNEL EVENIL</b>
<b>PIÈCE N°9</b>	<b>PUBLICATION FACEBOOK 16 ANS HÉLÉNA DU BUSSON</b>
<b>PIÈCE N°10</b>	<b>ARTICLE EXPOSITION 2015</b>
<b>PIÈCE N°11</b>	<b>ARTICLE RENOUVELLEMENT DES VŒUX 2017</b>
<b>PIÈCE N°12</b>	<b>PUBLICATION FACEBOOK 20 ANS HÉLÉNA DU BUSSON</b>
<b>PIÈCE N°13</b>	<b>EXTRAIT DE PAGE INTERNET SUR LE GALA 2020</b>
<b>PIÈCE N°14</b>	<b>MAIL 23.03.21 MDB – HN</b>
<b>PIÈCE N°15</b>	<b>MAIL 02.04.2021 HN – MDB</b>
<b>PIÈCE N°16</b>	<b>ECHANGE DE MAIL 04.04.2021 HN - LN</b>
<b>PIÈCE N°17</b>	<b>ECHANGE DE SMS 15.11.2021 MDB - HN</b>
<b>PIÈCE N°18</b>	<b>ATTESTATION OUVRIER N°1</b>
<b>PIÈCE N°19</b>	<b>ATTESTATION OUVRIER N°2</b>
<b>PIÈCE N°20</b>	<b>MAIL 25.11.21 MDB – HN</b>
<b>PIÈCE N°21</b>	<b>ECHANGE DE SMS 25.11.21 M. ET MME DU BUSSON</b>
<b>PIÈCE N°22</b>	<b>MAIL 26.11.21 CHUCK PAIN</b>

<b>PIÈCE N°23</b>	<b>PUBLICATION FACEBOOK 25.11.21 HELENA</b>
<b>PIÈCE N°24</b>	<b>ECHANGE DE MAILS 29.11.21 HN - MDB</b>
<b>PIÈCE N°25</b>	<b>ECHANGE DE MAILS 30.11.21 KS - HN</b>
<b>PIÈCE N°26</b>	<b>PUBLICATION FACEBOOK RAYLAN SMITH</b>
<b>PIECE N°27</b>	<b>ARTICLE DAILY NEWS 30.08.2006</b>

EVENIL

Société anonyme au capital de 1 550 000,00 euros

Adresse du siège social : 6 rue du docteur Magné à Paris (75000)

---

## **STATUTS CONSTITUTIFS**

---

### **Les soussignés :**

#### **Associés personnes physiques**

Monsieur Konnor SMITH

né le 02 janvier 1965 à Washington

demeurant 65 Independence Avenue, S.E. Washington (D.C. 20559-6000)

de nationalité américaine

Monsieur Pierre TRAPEZ

né le 25 avril 1961 à Paris

demeurant 15 rue Georges Lefebvre (59 800) Lille

de nationalité française

Madame Gabrielle BARET

née le 21 juin 1964 à Naples

demeurant 76 rue Bayen (75 017) Paris

de nationalité française

Monsieur Adrien DALZON

né le 19 septembre 1963 à Luxembourg

demeurant 13 rue Bardinnet (75 014) Paris

de nationalité française

(...)

### **ARTICLE 1 : FORME**

La Société est une société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne. Elle est régie par les dispositions légales applicables et par les présents statuts.

## **ARTICLE 2 : OBJET**

La société a pour objet aux Etats-Unis, en France, en Italie et en Suisse :

- l'organisation d'activités et d'événements notamment de cérémonies professionnelles, d'anniversaire, baptêmes, etc ;
- la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion ;
- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

## **ARTICLE 3 : DÉNOMINATION SOCIALE**

La société a pour dénomination EVENIL.

## **ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL**

Le siège social de la société est établi au 6 rue du docteur Magné à Paris (75000).

Il pourra être transféré dans un autre lieu à la suite d'une décision du conseil d'administration.

## **ARTICLE 5 : DUREE**

La société est constituée pour une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Elle pourra toutefois être prorogée ou dissoute par anticipation sur décisions des actionnaires.

## **ARTICLES 6 : APPORTS**

Les soussignés ont fait les apports suivants à la Société :

1. Apports en numéraire

- Monsieur Konnor Smith une somme en numéraire de huit cent mille euros, ci 800.000 euros.

[...]

## ARTICLE 25 : CONTESTATIONS

Tout litige qui viendrait à naître entre les associés relèveront du tribunal de grande instance dont dépend le siège social.

Fait le 6 mai 1989 à Paris en 2 exemplaires

Konnor SMITH

Handwritten signature of Konnor SMITH in cursive script.

Adrien DALZON

Handwritten signature of Adrien DALZON, appearing as a stylized monogram.

Pierre TRAPEZ

Handwritten signature of Pierre TRAPEZ, featuring a long horizontal stroke above the name.

Gabrielle BARET

Handwritten signature of Gabrielle BARET in cursive script.



**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE Paris (75 004)**

**1 Quai de la Corse, 75 004 Paris**

**REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS – 1 QUAI DE LA CORSE**

**75 004 PARIS**

**EXTRAIT KBIS**

**IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**

**Extrait du 17 MAI 1989**

**IDENTIFICATION**

---

**Dénomination sociale : EVENIL**

**Numéro d'identification : R.C.S. 839 073 793**

**Date d'immatriculation : 17 mai 1989**

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE**

---

**Forme juridique : Société anonyme**

**Capital : 1 550 000,00 EUR**

**Adresse du siège social : 6 rue du docteur Magné (75 016) Paris**

**Durée de la société : 99 ans**

**Date de clôture de l'exercice : 31 décembre**

## **ADMINISTRATION**

---

**Président : Konnor Smith**

**Né le 02 janvier 1965 à Washington**

**Directeur général : Pierre TRAPEZ**

**Né le 25 avril 1961 à Paris**

**Membre du directoire : Paul ROCHE**

**Né le 04 mai 1955 à Paris**

**Président du conseil de surveillance : Gabin COLIN**

**Né le 11 février 1956 à Strasbourg**

**Membre du conseil de surveillance : Julia FABRE**

**Née le 17 mars 1962 à Angers**

**Commissaire aux comptes titulaire : Tom BOULANGER**

**Né le 22 janvier 1960 à Paris**

## **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

---

**Adresse : 6 rue du docteur Magné (75000) Paris**

**Date du début d'exploitation : 17 mai 1989**

**Activité : organisation d'activités et d'événements notamment de cérémonies professionnelles, anniversaires, baptêmes**

**Mode d'exploitation : Exploitation directe**

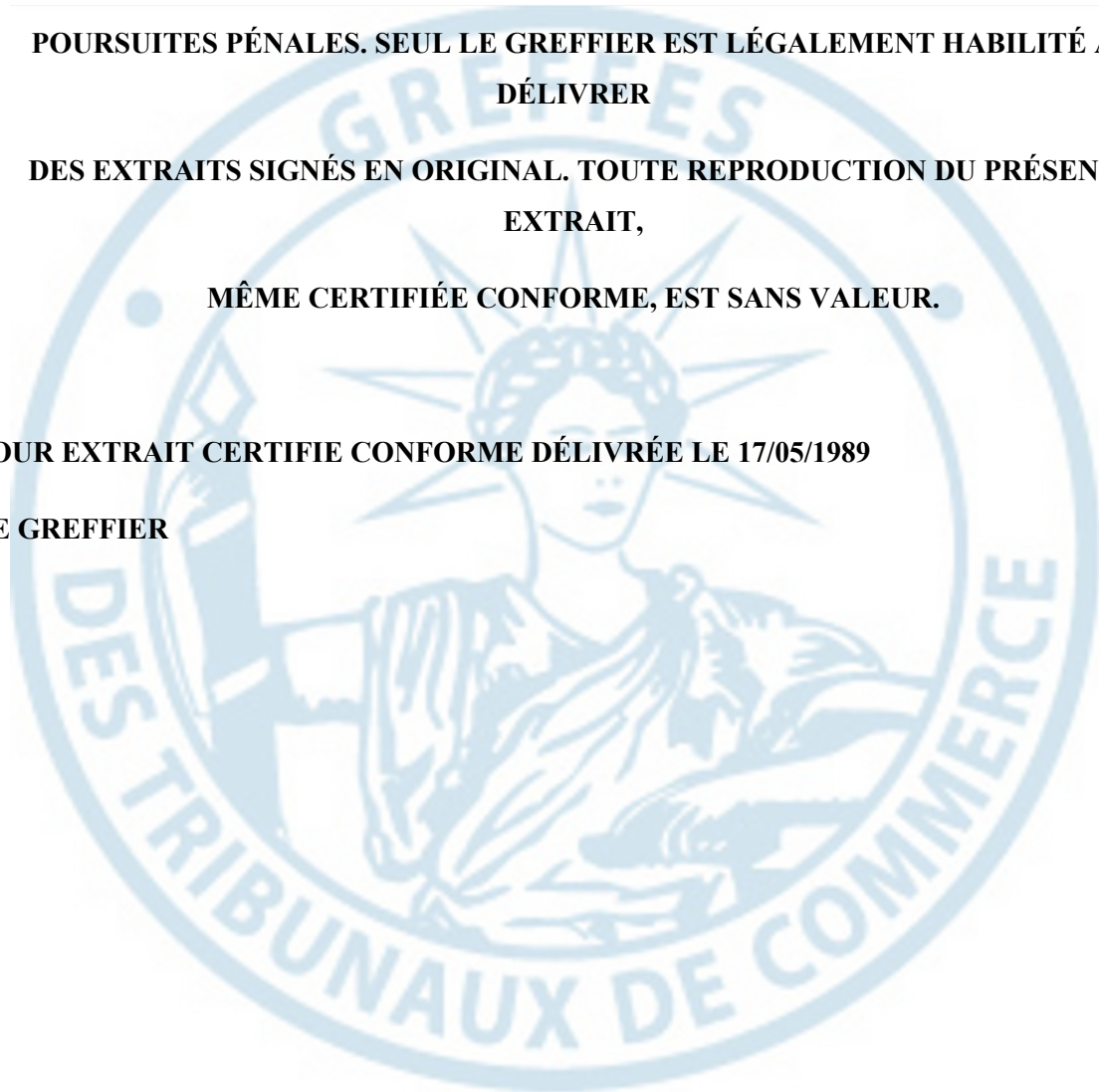
**FIN DE L'EXTRAIT COMPRENANT 3 PAGES**

---

**TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRÉSENT EXTRAIT EXPOSE À DES  
POURSUITES PÉNALES. SEUL LE GREFFIER EST LÉGALEMENT HABILITÉ À  
DÉLIVRER  
DES EXTRAITS SIGNÉS EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRÉSENT  
EXTRAIT,  
MÊME CERTIFIÉE CONFORME, EST SANS VALEUR.**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME DÉLIVRÉE LE 17/05/1989**

**LE GREFFIER**



EVEREVENT  
SAS au capital de 100 050,50 euros  
Adresse du siège sociale : 7 quai Baptiste Guitard (75 013) Paris

---

## STATUTS CONSTITUTIFS

---

### Les soussignés :

#### Associé(s) personne(s) physique(s)

Madame Aela JAOUEN  
née le 27 septembre 1979 à Quimper  
demeurant 789 rue tropisme (75 017) à Paris  
de nationalité française

Monsieur Wyatt HARRIS  
né le 16 février 1974 à Tokyo  
demeurant 4 impasse du loup (75 016) à Paris  
de nationalité française

**ci-après les « Associés »**

ont décidé de constituer une société par actions simplifiées (ci-après la « Société ») et d'opter les présents statuts (ci-après les « Statuts »).

### TITRE 1 : FORME, OBJET, DENOMINATION, SIEGE, DUREE

#### ARTICLE 1 – FORME

La société a la forme d'une société par actions simplifiées régie par les dispositions législatives et réglementaire en vigueur, ainsi que par les présents statuts.

Indépendamment du fait que la Société soit composée d'un ou plusieurs associés, elle fonctionne de la même forme. Lorsque toutes les actions de la Société sont réunies en une seule main, l'associé unique exerce seul les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

#### ARTICLE 2 – OBJET

La Société a pour objet d'exercer, en France et en Europe les activités suivantes :

- la fabrication de produits divers sur commande de la société EVENIL ;
- la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion ;
- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

### **ARTICLE 3 – DENOMINATION**

La dénomination de la Société est EVEREVENT.

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et qui sont destinés aux tiers, la dénomination de la Société devra toujours être précédée ou suivie immédiatement des mots « société par actions simplifiées » ou des initiales « S.A.S » et de l'énonciation du montant du capital social ainsi que du numéro d'identification de la Société au registre du commerce et des sociétés.

### **ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé à l'adresse suivante : 7 quai Baptiste Guitard (75 013) Paris.

Il pourra être transféré dans un autre lieu en France par simple décision du président de la Société, investi des pouvoirs nécessaires pour modifier en conséquence les présents Statuts, sous réserve d'une ratification par les Associés.

### **ARTICLE 5 – DUREE**

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sous réserve de la dissolution anticipée ou d'une prorogation.

## **TITRE 2 : CAPITAL, APPORTS, ACTIONS**

### **ARTICLE 6 – CAPITAL**

[...]

## ARTICLE 26 – FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présents Statuts, et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, sont à la charge de la Société.

Fait à Paris le 17 mars 1991

En :

- 1 exemplaire pour chacun des Associés
- 1 exemplaire pour le greffe

Aela JAOUEN

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Wyatt HARRIS

A handwritten signature in black ink, featuring a series of vertical and diagonal strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE Paris (75 004)**

**1 Quai de la Corse, 75 004 Paris**

**REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS – 1 QUAI DE LA CORSE**

**75 004 PARIS**

**EXTRAIT KBIS**

**IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**

**Extrait du 21 mars 1991**

**IDENTIFICATION**

---

**Dénomination sociale : EVERENT**

**Numéro d'identification : R.C.S. 987 201 835**

**Date d'immatriculation : 22 mars 1991**

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE**

---

**Forme juridique : Société par actions simplifiées**

**Capital : 100 050,50 EUR**

**Adresse du siège social : 7 quai Baptiste Guitard (75 013) Paris**

**Durée de la société : 99 ans**

**Date de clôture de l'exercice : 31 décembre**

---



## **ADMINISTRATION**

---

**Président : Aela JAOUEN**

**Née le 27 septembre 1979 à Quimper**

**Directeur général : Wyatt HARRIS**

**Né le 16 février 1974 à Tokyo**

**Membre du directoire : Olivier LAJOIE**

**Né le 10 juin 1957 à Paris**

**Président du conseil de surveillance : Wiliam BUFFET**

**Née le 27 mai 1949 à Paris**

**Membre du conseil de surveillance : Martin FELIX**

**Né le 15 septembre 1954 à Sète**

**Commissaire aux comptes titulaire : Marius VALOIS**

**Né le 21 octobre 1963 à Lille**

## **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

**Adresse : 7 rue Quai Baptiste Guitard (75 013) Paris**

**Date du début d'exploitation : 22 mars 1991**

**Activité : fabrication de produits divers sur commande de la société EVENIL**

**Mode d'exploitation : Exploitation directe**

## **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT SECONDAIRE**

---

**Adresse : 53 rue de Verdun – 95 530 La Frette-sur-Seine**

**Date du début d'exploitation : 22 mars 1991**

**Activité : fabrication de produits divers sur commande de la société EVENIL**

**Mode d'exploitation : Exploitation directe**

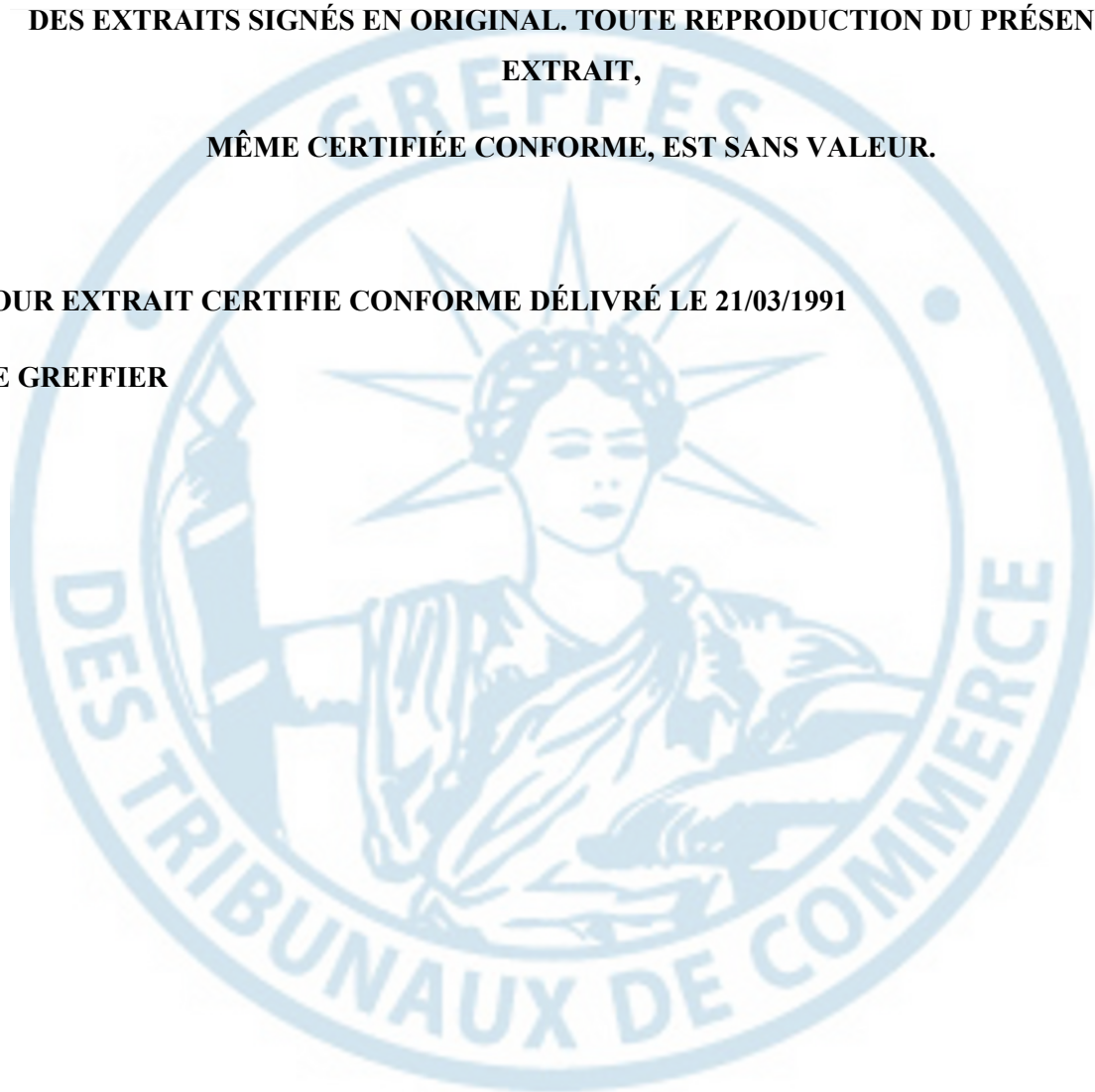


**TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRÉSENT EXTRAIT EXPOSÉ À DES  
POURSUITES PÉNALES. SEUL LE GREFFIER EST LÉGALEMENT HABILITÉ À  
DÉLIVRER**

**DES EXTRAITS SIGNÉS EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRÉSENT  
EXTRAIT,  
MÊME CERTIFIÉE CONFORME, EST SANS VALEUR.**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME DÉLIVRÉ LE 21/03/1991**

**LE GREFFIER**



**TOURS DE CRISTAL**

Société anonyme au capital de 1 000 000,00 euros  
Adresse du siège social : 1 Rue Henri Barbusse (37 000) Tours

---

**STATUTS CONSTITUTIFS**

---

**Les soussignés :**

**Associés personnes physiques**

Monsieur Lucas NICOL  
né le 21 septembre 1971 à Lyon  
demeurant 10 rue de la Liberté (75 019) Paris  
de nationalité française

Monsieur Gabriel PICHON  
né le 13 octobre 1978 à Nantes  
demeurant 8 rue Pierre Charron (75 008 Paris)  
de nationalité française

**ARTICLE 1 : FORME**

La Société est une société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne. Elle est régie par les dispositions légales applicables et par les présents statuts.

**ARTICLE 2 : OBJET**

La société a pour objet en France et en Europe :

- la fabrication, la conception et la distribution de verre en cristal
  
- la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion ;

- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

### **ARTICLE 3 : DÉNOMINATION SOCIALE**

La société a pour dénomination TOURS DE CRISTAL.

### **ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL**

Le siège social de la société est établi au 1 Rue Henri Barbusse (37 000) Tours

Il pourra être transféré dans un autre lieu suite à une décision du conseil d'administration.

### **ARTICLE 5 : DUREE**

La société est constituée pour une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Elle pourra toutefois être prorogée ou dissoute par anticipation sur décisions des actionnaires.

### **ARTICLES 6 : APPORTS**

Les soussignés ont fait les apports suivants à la Société :

#### 1. Apports en numéraire

- Monsieur Lucas NICOL une somme en numéraire de cinq cent mille euros, ci 600 000 euros.

- Monsieur Gabriel PICHON une somme en numéraire de trois cent mille euros, ci 200 000 euros.

[...]

### **ARTICLE 25 : CONTESTATIONS**

Tout litige qui viendrait à naître entre les associés relèveront du tribunal de grande instance dont dépend le siège social.

Fait le 15 mai 1995 à Paris en 2 exemplaires

Lucas NICOL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lucas Nicol'. The letters are cursive and somewhat stylized, with a prominent vertical stroke at the beginning.

Gabriel PICHON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pichon'. The letters are cursive, with a large, rounded initial 'P'.

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE Paris (75 004)**

**1 Quai de la Corse, 75 004 Paris**

**REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS – 1 QUAI DE LA CORSE**

**75 004 PARIS**

**EXTRAIT KBIS**

**IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**

**Extrait du 20 mai 1995**

**IDENTIFICATION**

---

**Dénomination sociale : TOURS DE CRISTAL**

**Numéro d'identification : R.C.S. 765 978 798**

**Date d'immatriculation : 21 mai 1995**

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE**

---

**Forme juridique : Société anonyme**

**Capital : 1 000 000,00 EUR**

**Adresse du siège social : 1 Rue Henri Barbusse (37 000) TOURS**

**Durée de la société : 99 ans**

**Date de clôture de l'exercice : 31 décembre**

## **ADMINISTRATION**

---

**Président : Lucas NICOL**

Né le 21 septembre 1971 à Lyon

**Directeur général : Léo CORDIER**

Né le 21 septembre 1967 à Lyon

**Membre du directoire : Martin RENAUD**

Né le 10 avril 1970 à Rome

**Président du conseil de surveillance : Juliette DUMAS**

Née le 15 septembre 1968 à Béziers

**Membre du conseil de surveillance : Victor LACROIX**

Né le 12 juillet 1965 à Toulon

**Commissaire aux comptes titulaire : Romy AUBERT**

Née le 28 août 1971 à Séville

## **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

---

**Adresse : 1 Rue Henri Barbusse (75 005) Paris**

**Date du début d'exploitation : 21 mai 1995**

**Activité : fabrication, conception et distribution de verre en cristal**

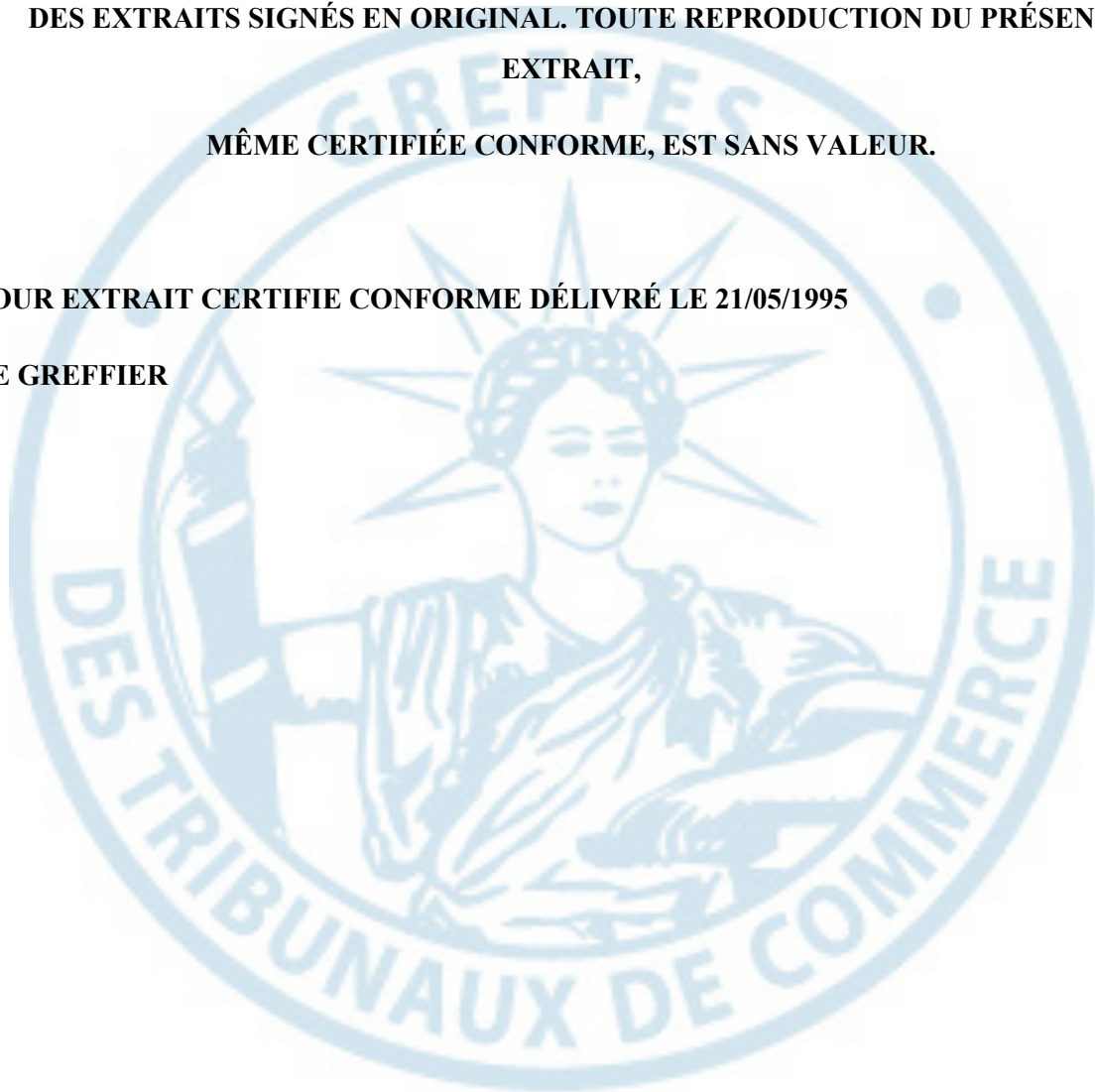
**Mode d'exploitation : Exploitation directe**

**TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRÉSENT EXTRAIT EXPOSÉ À DES  
POURSUITES PÉNALES. SEUL LE GREFFIER EST LÉGALEMENT HABILITÉ À  
DÉLIVRER**

**DES EXTRAITS SIGNÉS EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRÉSENT  
EXTRAIT,  
MÊME CERTIFIÉE CONFORME, EST SANS VALEUR.**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME DÉLIVRÉ LE 21/05/1995**

**LE GREFFIER**



---

**CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES**

---

Entre les soussignés :

La société EVENIL, SA au capital de 1 550 000, 00 EUR, dont le siège social est 6 rue du Docteur Magné (75 000) PARIS, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 839 073 793, représentée par M. Konnor SMITH, Président,

ci-après désignée « le Prestataire de services »,

d'une part,

et

Madame Margaret DU BUSSON, née le 25 novembre 1978 à La Ciotat,

ci-après dénommée « le Client »,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

**PRÉAMBULE**

La société EVENIL est une société d'événementiel très connue aux Etats-Unis qui se développe depuis une dizaine d'année sur le territoire européen notamment en France, en Italie et en Suisse. La société a pour objectif de proposer plusieurs activités d'événementiel à une clientèle prestigieuse. Monsieur Hervé Nanard est le responsable des événements privés et Madame Célest Hilafe est la responsable du volet professionnel.

[...]

Ceci exposé,

Il a été convenu ce qui suit :

**Article premier - OBJET**

Le présent contrat est un contrat de prestation de services ayant pour objet l'organisation complète de l'anniversaire du Client le 25 novembre 2021.



## **Article 2 – PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT**

En contrepartie de la réalisation des prestations définies à l'Article premier, le client versera au prestataire la somme forfaitaire de 150 000 euros.

Les frais engagés par le prestataire : déplacement, hébergement, repas et frais annexes de dactylographie, reprographie, etc., nécessaires à l'exécution de la prestation, seront facturés en sus au client sur relevé de dépenses.

Les sommes prévues ci-dessus seront payées par chèque, dans les huit jours de la réception de la facture, droits et taxes en sus.

## **Article 3 – DURÉE**

Ce contrat prendra effet le 15 avril 2021 et arrivera à son terme le 25 novembre 2021, lors de la complète exécution dudit contrat.

## **Article 4 - EXÉCUTION DE LA PRESTATION**

Le prestataire s'engage à mener à bien la prestation définie à l'Article premier.

À cet effet, il constituera l'équipe nécessaire à la réalisation de la mission et remettra, avant le rapport terminal, une pré-étude, au plus tard le 02 JUIN 2021.

### **4.1 – Obligation de collaborer**

Le Client se tiendra à la disposition du Prestataire dans l'objectif de lui communiquer toutes les informations pouvant contribuer à la bonne réalisation de l'objet du présent contrat, notamment les caractéristiques du lieu de réception, dont il a été précisé que la verrière ne pouvait supporter un poids trop important, que ce soit sur son infrastructure intérieure ou extérieure.

À cette fin, le Client désigne un interlocuteur privilégié, Monsieur Hervé NANARD, pour assurer le dialogue entre lui et le Prestataire dans les diverses étapes de la mission contractée.

### **4.2 – Obligation de payer le prix**

Le Client se trouve dans l'obligation de payer le prix convenu dans les conditions de l'Article 2.

En cas de non-paiement au terme convenu, la créance sera assortie d'une astreinte à raison de 100 euros par jour de retard à compter du lendemain du terme.

### **4.3 – Obligation de réception**

À la date du 02 juin 2021, le Prestataire devra remettre un pré-rapport soumis à la validation expresse du Client, pour que la phase suivante de la mission puisse recevoir exécution.

#### **Article 5 - NATURE DES OBLIGATIONS**

Pour l'accomplissement des diligences et prestations prévues à l'Article premier ci-dessus, le Prestataire s'engage à donner ses meilleurs soins, conformément aux règles de l'art.

#### **Article 6 - ASSURANCE QUALITÉ**

Le Prestataire s'engage à maintenir un programme d'assurance qualité pour les services désignés ci-après conformément aux règles d'assurance qualité.

#### **Article 7 - OBLIGATION DE CONFIDENTIALITÉ**

Le Prestataire de services considèrera comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion du présent contrat.

Pour l'application de la présente clause, le prestataire répond de ses salariés comme de lui-même.

Le prestataire, toutefois, ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'il en avait déjà connaissance antérieurement à la date de signature du présent contrat, ou s'il les obtenait de tiers par des moyens légitimes.

[...]

#### **Article 9 - RÉSILIATION**

Tout manquement de l'une ou l'autre des parties aux obligations qu'elle a en charge, aux termes de l'article 4.1 ci-dessus, entraînera, si bon semble au créancier de l'obligation inexécutée, la résiliation de plein droit au présent contrat, quinze jours après mise en demeure d'exécuter par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

#### **Article 10 - SOUS-TRAITANCE**

Les tâches relatives à la fabrication des différents éléments décoratifs, non prise en charge par le Prestataire, seront exécutées par la société EVEREVENT, en sous-traitance, ce que reconnaît et accepte le Client.

[...]

## **Article 12 - FORCE MAJEURE**

On entend par force majeure des événements de guerre déclarés ou non déclarés, de grève générale de travail, de maladies épidémiques, de mise en quarantaine, d'incendie, de crues exceptionnelles, d'accidents ou d'autres événements indépendants de la volonté des deux parties. Aucune des deux parties ne sera tenue responsable du retard constaté en raison des événements de force majeure.

En cas de force majeure, constatée par l'une des parties, celle-ci doit en informer l'autre partie par écrit dans les meilleurs délais. L'autre partie disposera de dix jours pour la constater.

Les délais prévus pour la livraison seront automatiquement modifiés.

## **Article 13 - LOI APPLICABLE**

Le contrat est régi par la loi du pays où le fabricant a son siège social. Le texte FRANÇAIS du présent contrat fait foi comme texte original.

## **Article 14 - RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

Les parties s'obligent à négocier à l'amiable tout litige né de ce présent Contrat avant de le porter devant le CMAP.

Fait le 15 avril 2021 à PARIS en 2 (deux) exemplaires.

Le Prestataire

Le Client

LA SOCIÉTÉ EVENIL

MADAME MARGARET DU BUSSON



# Evenil

L'organisateur de vos événements

Galas, Anniversaires, Mariages, Cérémonies professionnelles,  
rien n'échappe à nos experts !

De la conception à la fabrication\*, laissez-nous organiser  
vos événements de A à Z, un seul mot d'ordre :  
**VOTRE SATISFACTION !**

Vos interlocuteurs :



**Hervé Nanard**  
Responsable  
Événements privés



**Céleste Hilafe**  
Responsable  
Événements professionnels

\* nous assurons la fabrication des éléments décoratifs au sein de notre filiale EVEREVENT, afin de garantir la meilleure qualité des prestations au meilleur prix !



**Hélène Du Busson** est à Domaine Du Busson

15 juin 2014 à 14:45 · 🌐

16's so shiny ! ✨

Ma soirée d'anniversaire était parfaite, je n'aurais pas pu rêver mieux pour mes 16 ans ! 🎉

Hervé, la déco était au top ! Quand je t'ai dit que je voulais des paillettes, je n'aurais jamais imaginé qu'il pouvait y en avoir autant, tu sais faire briller les choses, il y a pas de doute ! 😊

(Vous pouvez aussi lui dire merci, il avait gardé un canon à paillettes de côté, ce qui nous a permis de faire un super shooting tout à l'heure, donc je vous honore du résultat... 😊)

Merci à tous d'être venus ! 🥰



👍👍👍 100k

210 Comments 374 Shares

👍 Like

➦ Share





## EXPOSITION

Tout le monde l'attendait, Pétunia Dabray a enfin dévoilé sa collection de photos sur le thème Regards. Regard volé, en coin, rieur ou moqueur, il y en a pour tous les goûts, et toutes les nuances... Si sa soeur Margaret se distingue dans le monde des affaires, Pétunia n'a rien à lui envier, elle maîtrise à la perfection le sens du détail, du moment idéal pour capter l'émotion qui traverse son sujet.

Pétunia, qui a pourtant toujours été dans la sobriété, a aujourd'hui surpris son public en proposant des photos sur lesquelles elle est venue apposer des touches de peinture, accentuant encore davantage l'intensité du moment. Sans doute la raison pour laquelle aucune information n'a fuité sur cette nouvelle collection qui est l'objet d'un bouche à oreille incroyablement efficace !

Attention toutefois à ne pas se laisser voler la vedette Pétunia ! S'il n'est pas vraiment un artiste au sens commun du terme, Hervé Nanard, auquel a été confiée l'organisation du vernissage de l'exposition, est un maître en matière de perfection. C'était à se demander lequel entre l'exposition et le vernissage mettait en valeur l'autre...

Affaire à suivre.

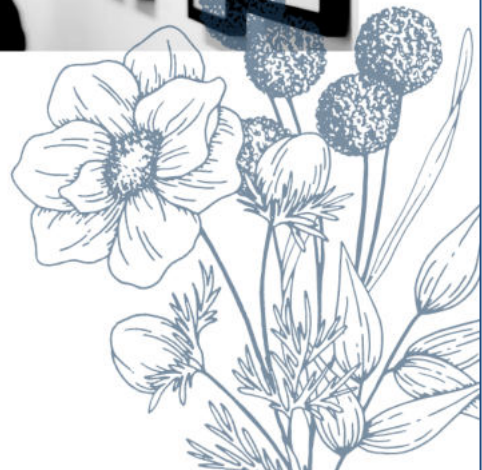


Rédigé par

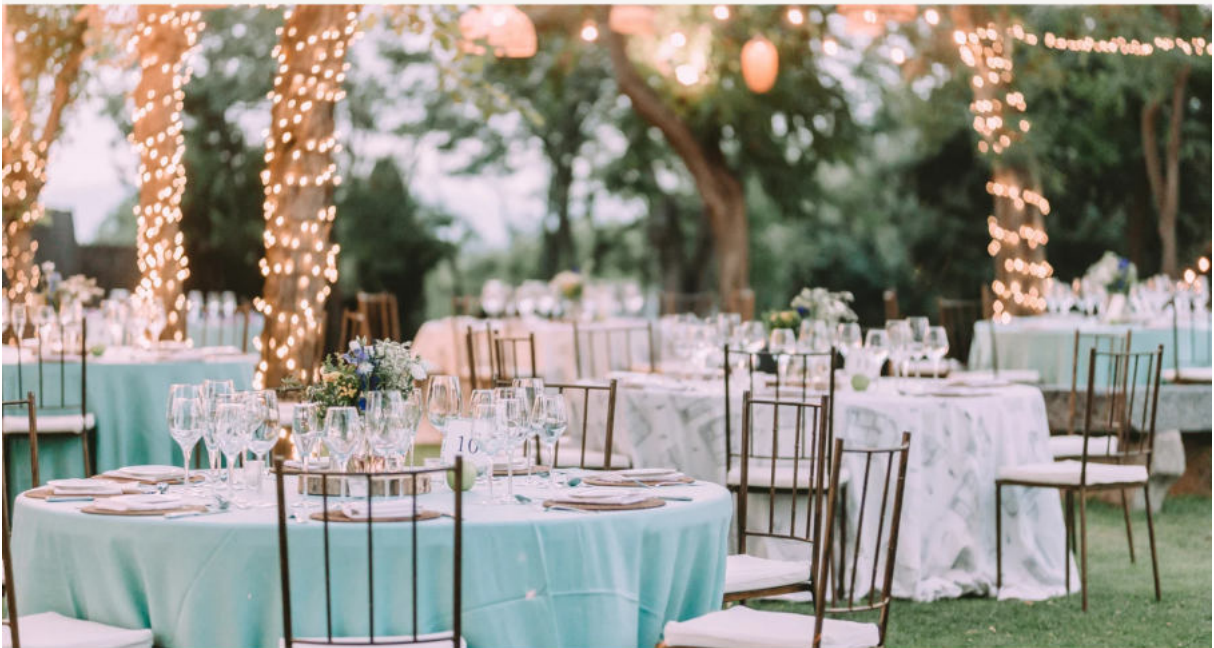
**DREW FEIG**

04 10 29 38 47

exposition@focuson.com



# WELCOME *to* *the* WEDDING ! (*again...*)



## Place au bonheur !

Les De Busson renouvellent leurs vœux, réaffirmant aux yeux de tous la joie qu'ils ont d'être ensemble !

Si rien ne permettait d'en douter, c'est aujourd'hui certain : il s'agit très certainement du couple le plus parfait du Monde. Elle, femme d'affaires influente, Lui, l'homme à qui tout réussit, il peuvent cocher la case du mariage parfait, voire même de la vie parfaite.

La cérémonie a permis de (re) découvrir la société Evenil, qui commence à devenir un élément indissociable du couple tant il est fait appel à ses services.

Le responsable du volet événements privés, Hervé Nanard, était d'ailleurs présent à la table d'honneur. Une récompense pour avoir (sans aucun doute) enduré avec succès les exigences de MDB ? Sûrement !

AVRIL 2017 - Luxe Magazine





**Hélène Du Busson** est à Domaine Du Busson

13 juin 2018 à 16:34 · 🌐

20's so perfect ! 🎀

Cette soirée était... MAGIQUE ! 20 ans passés sous le signe du raffinement, de l'élégance, de la délicatesse ! Merci à tous pour vos cadeaux et votre présence, et Hervé, vous avez encore fait des folies, toutes ces décorations en rose poudré étaient merveilleuses, merci ! 💕



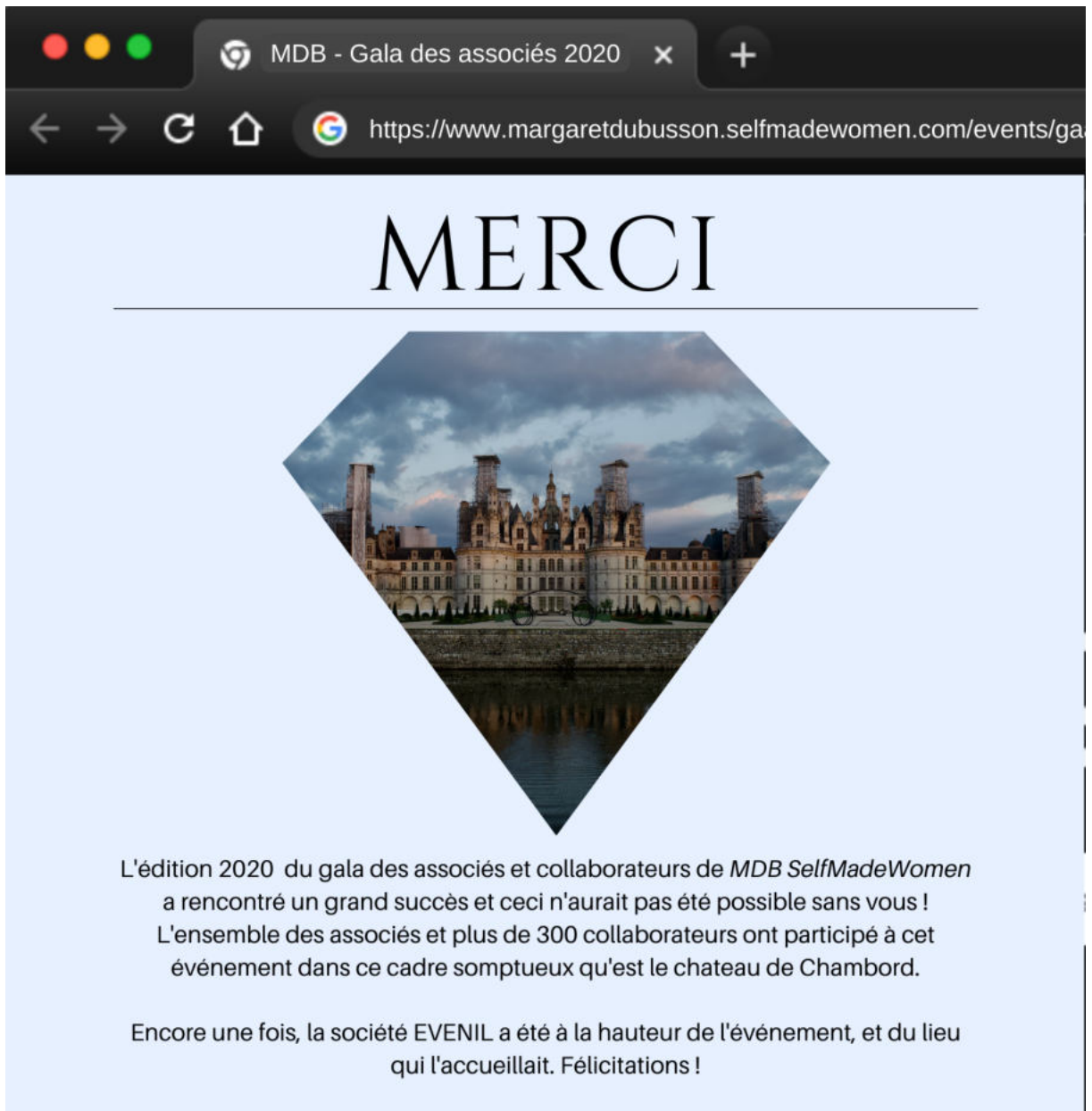
👍👍👍 16k

572 Comments 241 Shares

👍 Like

➦ Share






MDB - Gala des associés 2020

https://www.margaretdubusson.selfmadewomen.com/events/ga

# MERCI



L'édition 2020 du gala des associés et collaborateurs de *MDB SelfMadeWomen* a rencontré un grand succès et ceci n'aurait pas été possible sans vous !  
L'ensemble des associés et plus de 300 collaborateurs ont participé à cet événement dans ce cadre somptueux qu'est le chateau de Chambord.

Encore une fois, la société EVENIL a été à la hauteur de l'événement, et du lieu qui l'accueillait. Félicitations !

De : Margaret Du Busson (mgt.debusson@luxemail.com)

23 mars 2021, 8h22

A : Hervé Nanard (herve.nanard@evenil.com)

Objet : Organisation anniversaire novembre

---

Monsieur Nanard,

Je vous contacte dans la continuité de tout ce que nous avons déjà réalisé ensemble par le biais de la société EVENIL. J'aimerais vous confier l'organisation de mon anniversaire qui aura lieu le 25 novembre 2021 dans la verrière de notre château situé en Provence au cœur d'un champ de lavande (vous verrez, l'emplacement est idéal).

Je souhaiterais quelque chose d'intimiste, avec tout juste 130 personnes triées sur le volet. J'ai déjà lancé les invitations, et tout le monde m'a évidemment répondu favorablement. Il me faut une décoration sur le thème du Lac des cygnes, avec des plumes, des paillettes discrètes, du raffinement, de l'élégance, une décoration qui me ressemble finalement !

Pour rendre ce moment inoubliable, je veux absolument que vous réalisiez des répliques de cygnes majestueuses et que vous trouviez le plus délicat service de porcelaine. Il vous faudra aussi trouver des idées pour que la décoration rende la verrière plus accueillante, car nous avons beau être dans le Sud, l'hiver n'est pas très chaleureux...

Je vous fais confiance pour me présenter un beau projet rapidement. Vous pouvez m'appeler pour toute précision utile.

Bien à vous,

--

M. DB

De : Hervé Nanard (herve.nanard@evenil.com)  
A : Margaret Du Busson (mgt.debusson@luxemail.com)

2 avr. 2021, 19h56

Objet : Re : Organisation anniversaire novembre

---

Chère Madame Du Busson,

Je suis très honoré que vous ayez pensé à moi pour l'organisation de votre anniversaire, qui promet d'être aussi majestueux que vous et dont on se souviendra, j'en suis persuadé, pendant longtemps !..

Je ne peux vous cacher que cela me semble compliqué de satisfaire l'ensemble de vos désirs en un si court laps de temps. Effectivement, vous savez que les précédents événements organisés par le biais de la société EVENIL ont été préparés au moins un an à l'avance, et le délai était déjà raccourci... En un peu moins de huit mois, cela relèvera de l'exploit !

Je suis toutefois prêt à essayer de relever le défi et j'espère pouvoir vous préparer une réception à la hauteur de vos espérances.

Je reviendrai vers vous très rapidement avec quelques propositions.

Bien à vous,

--

HN

De : Hervé Nanard (herve.nanard@evenil.com)

4 avr. 2021, 5h36

A : Lucas Nicol (l.nicol@toursdecrystal.com)

Objet : Service urgent

---

Bonjour Lucas,

J'espère que tu vas bien. J'aurais besoin d'un service, c'est très important, c'est pour une cliente qui me demande d'organiser son anniversaire pour le 25 novembre prochain. Il y a tellement à faire en si peu de temps, j'ai besoin de locaux plus grands que les miens, pour répondre aux attentes de ma cliente. Par exemple, elle veut trois cygnes de 2 mètres de haut, tu te doutes bien ça ne rentre pas dans mes locaux... Et je te laisse imaginer la suite de ses volontés, mais je n'ai pas le choix, c'est une cliente importante, je t'en ai déjà parlé, c'est Margaret Du Busson !...

Venons-en à toi : dans mon souvenir, il y a une partie de tes locaux dont tu ne te sers pas, tu sais ton dépôt où tu mettais tes invendus et les pièces cassées ? Est-ce que tu pourrais me le prêter le temps de ce contrat ? Tu me sauverais, car je ne sais pas comment faire sinon. Hors de question de louer un local, je ne rentrerai pas dans mes frais...

J'attends ta réponse, bye !

--

HN

De : Lucas Nicol (l.nicol@toursdecristal.com)  
A : Hervé Nanard (herve.nanard@evenil.com)

4 avr. 2021, 9h54

Objet : Re : Service urgent

---

Salut Hervé,

Je vois exactement de qui tu parles, et ça ne m'étonne pas du tout qu'elle ait ce genre d'exigences !

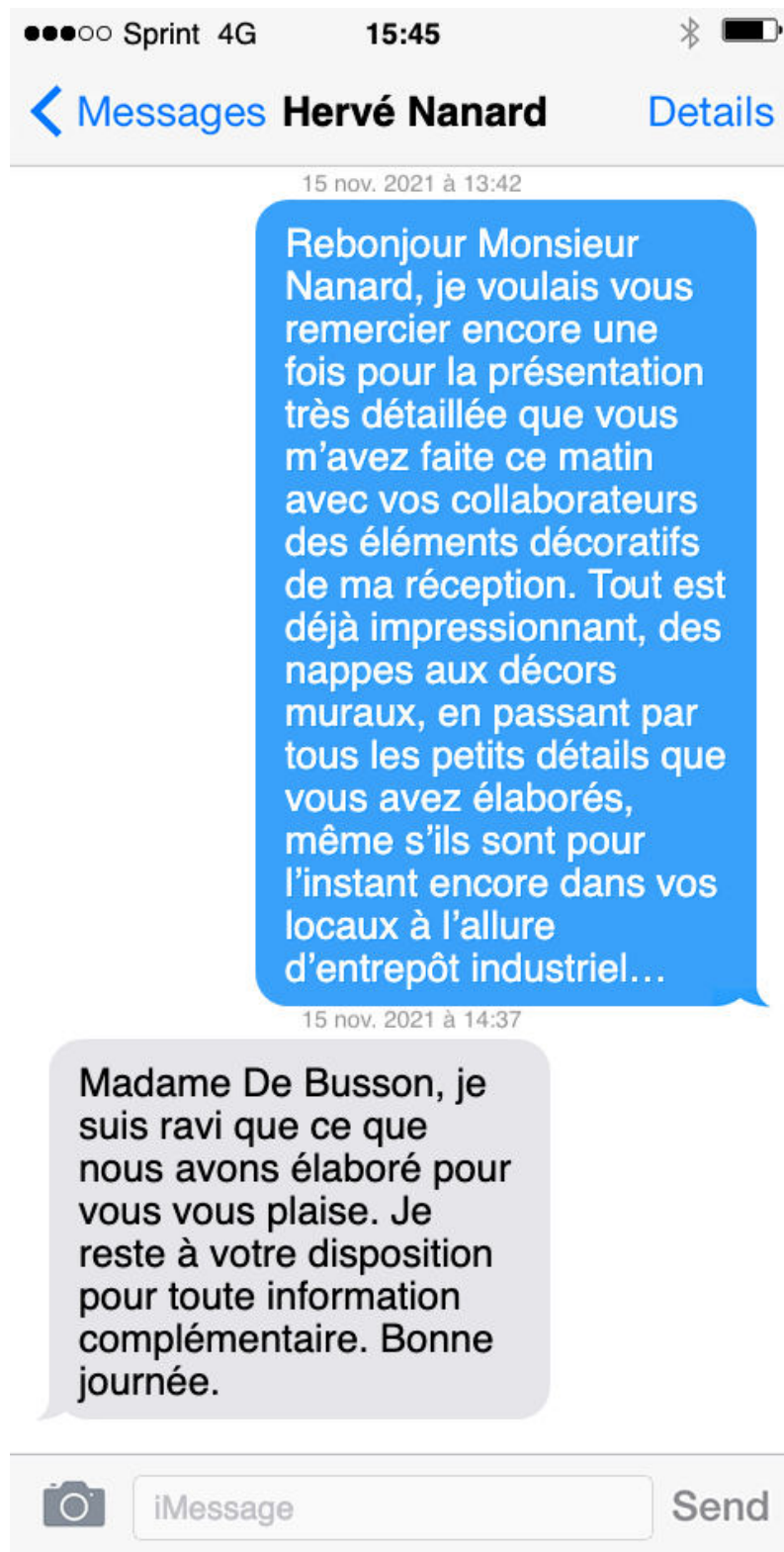
Pas de soucis pour le dépôt, je vais te le faire nettoyer et l'aménager, comme ça tu auras largement la place pour fabriquer tous les éléments de décorations que tu voudras. Tu ne seras pas gêné par ce qui y était entreposé, je ferai attention à ce que tout soit minutieusement nettoyé, parce qu'il doit y avoir du cristal cassé ici et là...

Je te tiens au courant de la date à laquelle tu peux venir t'installer !

Bonne journée (et pense à dormir un peu...)

--

Lucas



[← Messages](#) **Hervé Nanard**[Details](#)

15 nov. 2021 à 15:28

Justement, puisque vous en parlez : j'avais bien précisé vouloir de la décoration scintillante, et je trouve que, bien que très belle, la décoration que vous m'avez proposée n'est pas comme je l'aurais souhaité. J'aimerais plus de décorations scintillantes ! Vous savez, mes invités ont l'habitude du luxe et j'ai peur que ça ne suffise pas à leur en mettre plein les yeux...

15 nov. 2021 à 16:07

Vous savez, Mme De Busson, nous avons déjà produit toutes ces pièces en un temps record, et je ne suis pas sûr que ce soit humainement faisable de modifier les décorations dans un délai si court.

Nous sommes déjà le 15 et nous devons encore tout emballer pour vous livrer le 24 afin d'être prêts à installer le 25 de 8h à 18h pour que tout soit en place pour le début de la réception à 20h...



iMessage

Send





Nous sommes là pour vous aider



n° 11527\*03

## Attestation de témoin

(Articles 200 à 203 du code de procédure civile, article 441-7 du code pénal)

## Votre identité :

Madame       Monsieur  
 Votre nom (de naissance): Medha  
 Votre nom d'usage (ex. nom d'épouse) \_\_\_\_\_  
 Vos prénoms : Abdel  
 Votre date et lieu de naissance : 18/07/1961 à Portugal  
 Votre profession : ouvrier du bâtiment  
 Votre adresse : 13 rue de Santiago  
 Code postal 72181 Commune: Le Mans  
 Pays: France  
 Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties :      Oui       non   
 Si oui, précisez lequel : non

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts ci-après rappelés :

**« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».**

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main)

J'atteste que monsieur du buisson ma demandé avec deux autres ouvriers de mettre plus bas possible les 3 signes en

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

les faisant descendre par rapport à la  
à l'on les avait mis pour qu'on les  
vois plus sur les photos qui allaient  
être prises pendant la soirée. J'ai vu  
cousin Hortimo décaler les décors miroirs  
alors qu'ils étaient déjà en place après que  
monsieur du bureau est allé le voir.  
Je certifie que ce que je dis est la  
vérité et j'ai été informé que cette  
attestation allait être produite dans  
un procès.

Cordialement

Abdel Medha



#### Pièce à joindre :

- Un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

#### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à: Le Mans le 13/12/2021

Signature

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

De : Margaret Du Busson (mgt.debusson@luxemail.com)

25 nov. 2021, 10h33

A : Hervé Nanard (herve.nanard@evenil.com)

Objet : URGENT – Demande d’explications

Monsieur Nanard,

Vous n’êtes pas sans savoir que je mise beaucoup sur la décoration pour ma réception de ce soir. Vous êtes censé avoir tout fini d’installer à 18h je vous rappelle et tout doit être parfait !

Quelle n’a pas été ma surprise de découvrir par le biais de ce tweet, alors que je me détendais en regardant les news du matin que vous étiez au salon de l’éducation et que vous y resterez toute la journée !!



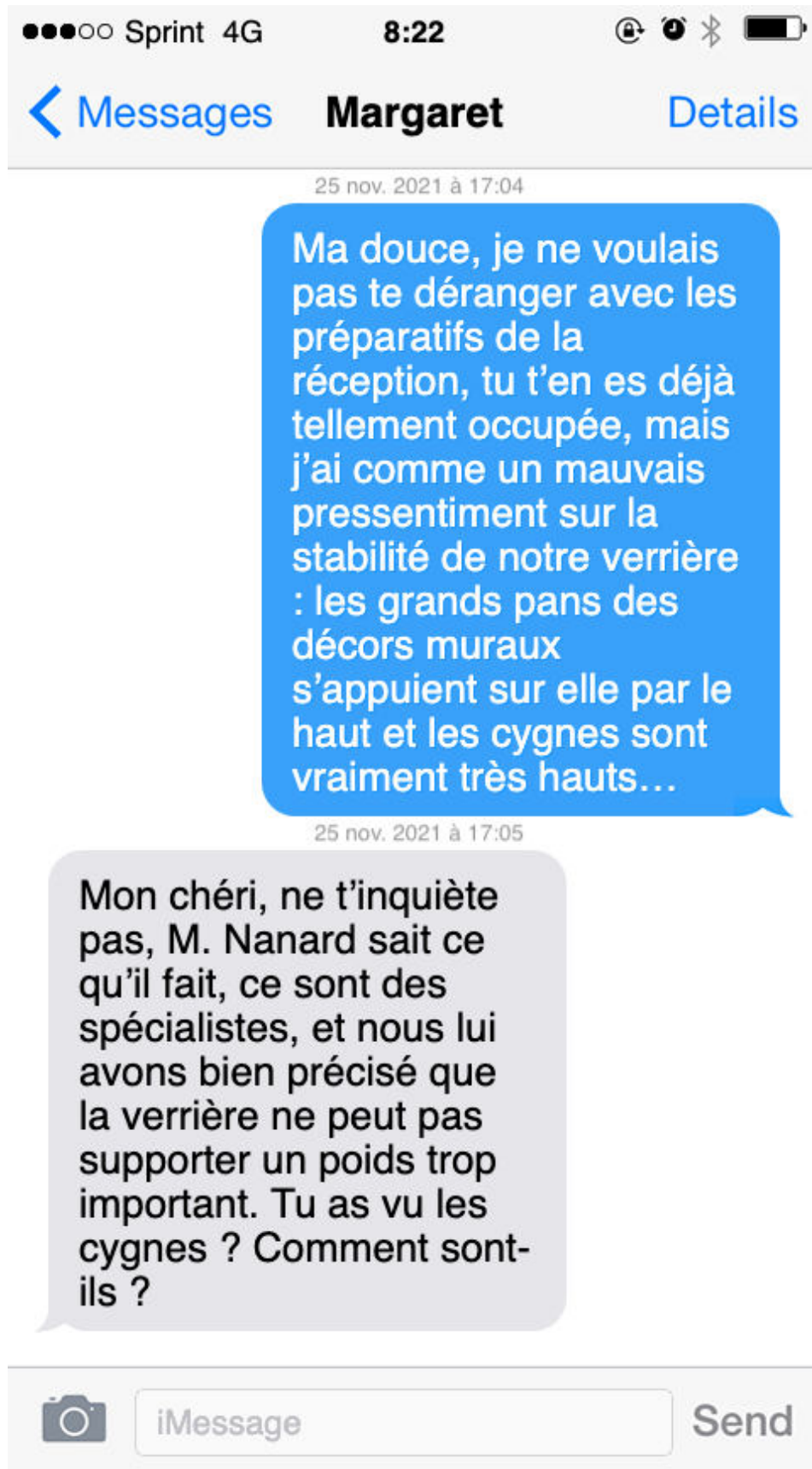
Vous croyez que vous avez le temps de vous faire mousser devant des ados prépubères ?? Je comptais sur VOUS pour superviser l’installation de l’ensemble des éléments décoratifs, et non sur de vulgaires ouvriers. Vous avez intérêt à trouver une excellente explication.

Quoi qu’il en soit, je vous recommande vivement de quitter ce salon et de venir vous assurer de la bonne installation de ma réception.

Cordialement,

--

M. DB





25 nov. 2021 à 17:05

D'accord, si tu dis qu'il sait ce qu'il fait...  
J'espère que ça tiendra !

Les cygnes sont splendides ! Ils vont beaucoup te plaire

25 nov. 2021 à 17:06

D'accord, mais est-ce qu'ils scintillent ?

25 nov. 2021 à 17:09

Oui, ils scintillent, il semble y avoir ce qui ressemble à des éléments en verre cousus dessus, qui reflètent merveilleusement bien les lumières de la verrière.

25 nov. 2021 à 17:10

Parfait !

De : Chuck Pain (cpain@prestige.com)  
A : Margaret Du Busson (mgt.debusson@luxemail.com)

26 nov. 2021, 03h26

Objet : Nouvelles de l'hôpital

---

Très chère Margaret,

Je reviens vers toi pour te donner des nouvelles suite à l'incident d'hier soir.

L'échographie a révélé la présence de fragments de verre quasiment imperceptibles dans notre estomac, mélangé à ce que tu nous as servi à table. Cela a été confirmé par une endoscopie diagnostique. Pour le médecin urgentiste, cela ne fait aucun doute que nous les avons ingérés lors de ton repas et qu'ils sont la cause de nos douleurs à l'estomac. Ils viennent de terminer d'enlever les fragments qui étaient dans mon estomac et c'est maintenant au tour de Marie-Christine.

Ne t'inquiète pas, plus de peur que de mal cette fois-ci, mais je te suggère tout de même de changer de décorateur pour ton prochain événement, j'en mettrai ma main à couper que ces bouts de verre viennent des cygnes qui étaient situés au-dessus de la table d'honneur où nous avons mangé avec vous.... Je t'enverrai le compte-rendu médical, la description des fragments te permettra de mettre ton décorateur devant le fait accompli, il faut le faire payer !!

Je t'appellerai quand nous serons sortis de l'hôpital.

Je t'embrasse.

--

Chuck



**Hélène De Busson** est avec Goldie Caniche Royal à Clinique vétérinaire Heaven.

26 nov. 2021 à 7:36 · 🌐

Omg, is it real ? 😱

Vous connaissez Goldie, sa joie de vivre, son tempérament fougueux, sa digne posture ?... Et bien tout ça n'est plus... Je ne peux pas mettre de photo lors de sa sortie de la clinique vétérinaire tant cela m'attriste... Il est méconnaissable !...

Vous avez tous entendu parler de la somptueuse fête que ma mère préparait pour son anniversaire le 25 ? Et vous avez dû entendre parler du fiasco que ça a été...

😭 Alors que les invités dansaient sur la piste de danse en retrait de la verrière, elle s'est en partie effondrée : les dalles de verre de la verrière qui étaient en haut au niveau des grands pans de décors muraux que ma mère avait commandés et d'autres au niveau des attaches des 3 cygnes immenses sont tombés, en blessant plusieurs personnes...

Mais c'est Goldie la plus grande victime de tout ça !! Il a dû se faire opérer de la patte gauche pour se faire retirer les projections de verre qu'il avait reçu, et maintenant il a la patte toute rasée et on nous a dit que ses magnifiques poils vont mettre plus de 2 mois à repousser...

Le pire de tout c'est qu'il refuse de mettre les pattes dans un endroit où le toit est en verre : il est traumatisé ! 😞



😱😭🔴 100k

730 Comments 1254 Shares



De : Hervé Nanard (herve.nanard@evenil.com)  
A : Margaret Du Busson (mgt.debusson@luxemail.com)

29 nov. 2021, 08h13

Objet : Conséquences de l'incident

---

Madame Du Busson,

Je ne cesse de recevoir des mails de menace de la part de certains de vos « fans ». Visiblement, des invités ont répandu l'information selon laquelle la société EVENIL serait responsable du désastre qui s'est passé lors de votre réception.

Il ne faudrait pas que vous perdiez de vue que c'est vous qui avez demandé de rajouter des morceaux de cristal sur les cygnes afin qu'ils scintillent encore plus, et ce alors que vous saviez que le timing était serré et que ça allait être compliqué de tout finir en si peu de temps (déjà que le timing originel était déjà très serré, ce que je vous avais dit dès le départ).

Ni EVENIL, ni TOURS DE CRISTAL n'est responsable de ce fiasco, la seule responsable, c'est VOUS, et votre folie des grandeurs !

Je sais que vous êtes influente, vous me l'avez toujours fait comprendre et il me semble vous avoir toujours donné satisfaction, alors utilisez votre influence pour calmer les rats qui m'attaquent de toute part et portent atteinte à la réputation de EVENIL.

Cordialement,

--

Hervé Nanard

De : Margaret Du Busson (mgt.debusson@luxemail.com)  
A : Hervé Nanard (herve.nanard@evenil.com)

29 nov. 2021, 09h37

Objet : RE : Conséquences de l'incident

---

Monsieur Nanard,

Je suis ravie de voir que vous venez aux nouvelles et que vous vous préoccupez du devenir des nombreux blessés de ce que vous appelez un « incident »...

Il se trouve que j'ai une toute autre vision des choses : je vous avais bien spécifié que la verrière ne pouvait supporter un poids trop important, je vous ai fait confiance et vous m'avez trahi ! Vous n'avez pas respecté vos engagements, vous m'aviez promis un décor splendide, majestueux, à la place j'ai eu un décor meurtrier !!!

Vous vous rendez compte qu'un couple d'amis qui m'est très cher a fini aux urgences à cause de fragments de verre qui provenaient de vos cygnes ? J'en étais sûre, lorsque j'ai vu là où vous entreposiez mes magnifiques décorations, j'ai su qu'il y aurait un problème !...

Jamais de mémoire je n'ai vu un tel carnage dans le cadre des événements que j'ai organisés, j'espère que vous en prendrez conscience et que vous me dédommagerez en conséquence pour tous les préjudices subis !

Cordialement,

--

Margaret Du Busson

De : Konnor Smith (konnor.smith@evenil.com)  
A : Hervé Nanard (herve.nanard@evenil.com)

30 nov. 2021, 07h04

Objet : A régler au plus vite

---

Hervé,

Je commence à m'inquiéter des retombées de cette affaire avec Mme Du Busson. Tu sais très bien qu'elle est une de nos meilleures clientes, c'est grâce à sa confiance que nous avons pu nous implanter en France et qu'on a si rapidement envahi le marché depuis 2012.

Je n'arrête pas de recevoir des appels de sa part et une de ses amies, dont nous devons organiser le mariage l'été prochain, ne répond plus à mes sollicitations, j'ai bien peur qu'elle veuille annuler le contrat. Elle devait nous permettre de mettre un pied (et de taille) sur le territoire allemand grâce à ses connaissances, alors je te laisse imaginer la perte que cela occasionnerait, au-delà de la simple perte de ce contrat...

Tu sais très bien que je ne te lâcherai jamais, tu fais partie de la société, mais tu es notre image pour les événements privés et j'ai besoin que tu m'expliques ce qu'il s'est passé exactement, car je ne sais plus quoi répondre pour te défendre.

Amicalement,

--

Konnor

De : Hervé Nanard (herve.nanard@evenil.com)

30 nov. 2021, 07h26

A : Konnor Smith (konnor.smith@evenil.com)

Objet : Re : A régler au plus vite

---

Konnor, mon ami,

Tu n'as pas à t'inquiéter, tout le monde a remarqué qu'elle avait des demandes de plus en plus folles, il fallait bien qu'une catastrophe arrive un jour !

En tout cas, ce n'est pas de la faute de nos décorations, j'ai respecté tout ce qu'elle m'avait demandé et tu te doutes bien que j'ai parfaitement conscience du poids qui peut être supporté par une verrière, ce n'est pas la première fois que nous avons à nous servir de ce type de support.

A mon avis, ce sont les ouvriers qui ont installé les décors qui se sont plantés. On ne peut finalement compter que sur soi-même, c'est incroyable !...

J'appellerai l'autre cliente pour la rassurer si tu le souhaites et je te ferai un retour.

A très vite,

--

Hervé



**Raylan Smith** est avec Jean Duchêne à Coupe du Monde de Football - Qatar.

14 déc. 2022 à 23:06 · 🌐

On est en finale les gars !!!! 🌟🌟🌟

Truc de ouf de vivre ça de si près avec le sang !!

👍👍👍 2.6k

57 Comments 13 Shares



Like



Comment



Share

View more 29 Comments



**Jean Duchêne** Ce mondial c'est un truc de dingue !! Trop content de voir ces matchs avec toi bro !

Like · Reply · 14 déc. 2022 à 23:17



1



**Raylan Smith** De ouf ! Merci papa (et merci EVENIL haha)

Like · Reply · 14 déc. 2022 à 23:24



1



**Jean Duchêne** J'avoue ! Par contre si son community manager pouvait arrêter de nous afficher partout ça serait cool mdr, il a cru on était des stars ou quoi

Like · Reply · 14 déc. 2022 à 23:39



1



**Raylan Smith** Mdr tellement ! 🤔 Sur tous les matchs qu'on a vu je crois qu'il y en a pas un où il était pas collé à nos bask'

Like · Reply · 14 déc. 2022 à 23:39



1



**Jean Duchêne** P-ê pour la finale, je croise les doigts ! 🤞 Allez on se voit plus tard, malheureusement la coupe du Monde a pas mis en pause mes dossiers haha

Like · Reply · 14 déc. 2022 à 23:41



1



**CONCOURS INTERNATIONAL D'ARBITRAGE  
FRANCOPHONE DE MONTPELLIER  
CONCOURS *SERGE LAZAREFF***

**24<sup>ÈME</sup> EDITION**

Organisé par

**Le Laboratoire Innovation Communication et Marché (LICeM)**

**Université de Montpellier**

**La procédure (II)**

*CAS LITIGIEUX (2<sup>ème</sup> partie : la procédure)*



**E-mail :**

[ciam.montpelliercontact@gmail.com](mailto:ciam.montpelliercontact@gmail.com)

**Laboratoire Innovation Communication et**

**Marché (LICeM)**

Faculté de Droit et de Science politique

14, rue Cardinal de Cabrières

34060 MONTPELLIER CEDEX

**Tel : 04.67.61.51.05**

**Sujet préparé par :**

M. Jean-Louis Respaud

Mlle Mélanie Cescut-Puore

Mlle Océane Magne

M. Maxime Khalaf



*Comité de direction du CIAM : Malo Depincé, Maître de conférences à l'Université de Montpellier – Daniel Mainguy, Professeur à l'Université Paris I – Panthéon-Sorbonne – Jean-Louis Respaud, Maître de conférences à l'Université de Montpellier – Mélanie Cescut-Puore, doctorante à l'Université de Montpellier.*

Les équipes candidates ne s'arrêteront pas au traitement éventuel des difficultés soulevées *in limine litis* mais examineront, à peine d'irrecevabilité de leur mémoire, le cas en présentant leurs arguments présentés *in limine litis*, et au fond.

Les mémoires seront appréciés et notés par les jurys au cours de la première confrontation orale, sur la forme et sur le fond.

Les plaidoiries des équipes candidates, renouvelées devant plusieurs jurys à l'occasion de la première phase de la *semaine arbitrale*, seront appréciées, elles aussi, en considération de leurs qualités et défauts de forme et de fond. Les équipes se comporteront devant les jurys comme si elles se présentaient devant de « véritables » tribunaux arbitraux.

*Nota Bene : il est rappelé que, en fonction de l'évolution du concours, les équipes peuvent être conduites à présenter un ou des points particuliers du litige, voire à inverser leur position de demandeur à défendeur et réciproquement.*

## **BORDEREAU DE PIECES**

- Pièce n° 1 : Courrier de saisine du CMAP par Me Jeanne Delon
- Pièce n° 2 : Courrier du CMAP à destination de la société Evenil
- Pièce n° 3 : Courrier du CMAP à destination de Me Jeanne Delon
- Pièce n° 4 : Courrier de la société Evenil au CMAP
- Pièce n° 5 : Courrier du CMAP à Me Jeanne Delon
- Pièce n° 7 : Certificat d'impartialité et d'indépendance de Jean Duchêne
- Pièce n° 8 : Certificat d'impartialité et d'indépendance de Mya Chauvel
- Pièce n° 10 : Papier de personnalité et de compétence de Jean Duchêne
- Pièce n° 11 : Papier de personnalité et de compétence de Mya Chauvel

**Delon et associés**  
Avocat au Barreau de Paris  
54 Avenue Roosevelt  
Paris  
Me Jeanne Delon

---

**CMAP**  
39 Avenue Franklin Delano Roosevelt  
75008 PARIS

Paris, le 6 août 2022

Lettre recommandée avec A.R.

***Réf. CMAP / Arbitrage MARGARET DU BUSSON c/ EVENIL***

***Margaret Du Busson (demanderesse)***  
***EVENIL (défenderesse)***

***Nos références : 202290876 – MARGARET DU BUSSON c/ EVENIL***

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur, par la présente, de saisir le CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris) près la CCIP-IDF, d'une requête en arbitrage dans le cadre du litige qui oppose Madame Margaret Du Busson, dont je suis le conseil, à la société EVENIL, sur le fondement de la clause compromissoire incluse dans le contrat conclu entre la société EVENIL et ma cliente, clause visant le règlement d'arbitrage du CMAP.

L'article 14 dudit contrat en date du 15 avril 2021 stipule en effet :

*Les parties s'obligent à négocier à l'amiable tout litige né de ce présent Contrat avant de le porter devant le CMAP.*

A l'issue de la signature du contrat, la société EVENIL a organisé l'anniversaire de Madame Du Busson prévu le 25 novembre 2021 dans son château en Provence avec 130 invités. Toutefois, à cause des décorations installées par la société EVENIL, plusieurs accidents ont eu lieu du fait des décorations fabriquées et installées par la société EVENIL, notamment l'effondrement partiel de la verrière. Pour votre parfaite information, le contrat susmentionné souligne la fragilité de ladite verrière.

Nous avons, par conséquent, l'honneur de prétendre à la condamnation de la société EVENIL :

- au paiement à Madame Du Busson de la somme de 500 000 euros équivalents au préjudice subi suite au non-respect des stipulations contractuelles visant la fragilité de la verrière.

- au paiement à Madame Du Busson de la somme de 1 000 000 euros, équivalents au préjudice subi suite à l'atteinte à sa réputation.
- Au paiement à Madame Du Busson de la somme de 1 000 000 euros équivalents au préjudice subi du fait du traumatisme de son caniche royal.

Je vous confirme, par ailleurs, que nous optons pour un Tribunal arbitral composé de trois arbitres, et proposons Mya Chauvel en qualité de premier arbitre.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

Me Jeanne DELON  
Avocat fondateur gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jeanne Delon', with a stylized flourish at the end.

**CMAP**

39 Avenue Franklin Delano Roosevelt  
75008 PARIS

**Société EVENIL**  
6 rue du Docteur Magné  
75 000 Paris

Paris, le 14 septembre 2022

Lettre recommandée avec A.R.

***Réf. CMAP / Arbitrage n° 202290876 MARGARET DU BUSSON c/ EVENIL***

**Affaire suivie par Mlle France Meunier**

**Email : [consult@cmap.fr](mailto:consult@cmap.fr)**

**P.J. : copie de la requête en arbitrage et des pièces jointes, Règlement d'arbitrage du CMAP et barème des frais et honoraires s'y rapportant.**

Messieurs,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous en ma qualité de Déléguée générale du CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris) près la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France. Par lettre en date du 6 août 2022 Me DELON, avocat au Barreau de Paris, a saisi le CMAP, au nom et pour le compte de sa cliente, Madame Margaret Du Busson, d'une requête en arbitrage, enregistrée par le CMAP le 14 septembre 2022. Cette procédure d'arbitrage est mise en œuvre sur le fondement de la clause compromissoire incluse dans l'article 14 du contrat conclu entre Madame Du Busson et la société EVENIL le 15 avril 2021, clause visant expressément le règlement d'arbitrage du CMAP.

Vous voudrez bien trouver, sous ce pli, la requête établie par Madame Du Busson. Madame Du Busson a introduit une demande formelle, sans respecter l'exigence de motivation complète de sa requête. Les délais de prescription étant loin d'être forclos, nous lui avons demandé de fournir un mémoire introductif d'instance complet que nous vous transmettrons à réception au plus tard le 6 mars 2023. Vous aurez alors jusqu'au 2 avril 2023 pour y répondre.

Votre réponse doit être accompagnée des pièces que vous entendez produire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, directement ou par dès réception de votre réponse, le Secrétariat Général du CMAP procédera à un appel identique de provisions sur frais et honoraires établi en fonction du barème des frais et honoraires en vigueur (voir l'article 9 du règlement d'arbitrage et le barème précité également joint à ce courrier).

Je vous remercie, par ailleurs, de me faire connaître, dans votre réponse à la requête, le nom du co-arbitre que vous souhaitez désigner dans cette affaire. Pour votre parfaite information, je vous indique que Madame Margaret Du Busson, entend désigner Madame Mya Chauvel. Une fois connu le nom du co-arbitre que vous souhaitez voir nommer, les deux co-arbitres ainsi désignés devront procéder à la désignation du Président du Tribunal arbitral. Les trois désignations ainsi intervenues devront recevoir, conformément à l'article 12.3 du règlement d'arbitrage précité, la validation de la Commission d'arbitrage du CMAP.

Enfin, j'appelle votre attention sur le fait qu'il conviendra, le moment venu, que vous adressiez au CMAP une copie du pouvoir spécial que vous confèrerez à votre avocat, pour qu'il vous représente dans tous les actes de la procédure. Mademoiselle Meunier, juriste en charge de cette affaire, et moi-même, demeurons, bien entendu, à votre disposition pour toute précision que vous-même ou votre conseil jugeriez utile. Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

**Pénélope Dumesnil**  
Déléguée générale





**CMAP**

39 Avenue Franklin D. Roosevelt  
75009 PARIS

Maître Jeanne Delon  
Avocat au Barreau de Paris  
54 Avenue Roosevelt  
Paris

Paris, le 14 septembre 2022

***Réf. CMAP / Arbitrage n° 202290876 MARGARET DU BUSSON c/ EVENIL***

**Affaire suivie par Mlle France Meunier**

**Email : [consult@cmap.fr](mailto:consult@cmap.fr)**

**P.J. : Copie du courrier adressé à la société EVENIL, Règlement d'arbitrage du CMAP, barème des frais et honoraires s'y rapportant.**

Maître,

C'est avec une particulière attention que j'ai pris connaissance du courrier en date du 6 août 2022 par lequel vous saisissez le CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris) près la CCIP-IDF d'une requête en arbitrage dans le cadre du litige qui oppose Madame Margaret Du Busson, dont vous êtes le conseil, à la société EVENIL, sur le fondement de la clause compromissoire incluse dans l'article 14 du contrat conclu entre Madame Du Busson et la société EVENIL le 15 avril 2021, clause visant expressément le règlement d'arbitrage du CMAP.

Je vous prie de trouver, ci-joint, copie du courrier recommandé adressé par le Secrétariat général du CMAP à la société EVENIL, en ce jour, lui notifiant la requête en arbitrage. Conformément à l'article 3 de notre règlement, également joint à ce courrier, cette dernière disposerait normalement d'un délai d'un mois pour y répondre par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et nous transmettre ses observations, éventuelles demandes reconventionnelles et pièces justificatives.

En outre, et conformément à l'article 2.3 du règlement d'arbitrage du CMAP, « la demande n'est enregistrée que si elle est accompagnée du paiement des droits d'ouverture, tels

que fixés par le barème en vigueur au jour de la demande ». Je joins donc la facture du montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier, s'élevant à 1.800 € T.T.C..

J'attire par ailleurs votre attention sur le fait que votre requête ne contient aucun exposé des motifs qui justifient ou fondent vos prétentions. Je vous remercie par conséquent, afin que nous puissions assurer une réponse de la part de la partie défenderesse, de bien vouloir nous adresser avant le 5 mars 2023 un mémoire introductif exposant vos arguments. La défenderesse à qui nous aurons notifiés vos griefs, devra alors y répondre avant le 2 avril 2023.

Enfin, j'ai bien pris note de votre souhait de voir désigner un tribunal arbitral composé de trois arbitres, conformément à la clause compromissoire que vous visez dans votre requête. Dans l'hypothèse où la société EVENIL donnerait son accord pour une telle composition, je reviendrai vers vous afin de vous indiquer quel sera l'arbitre désigné par ce dernier. Conformément à l'article 11 du règlement d'arbitrage du CMAP, à défaut d'accord des parties sur ce point, « le tribunal arbitral est composé par décision de la Commission d'arbitrage ».

D'autre part, il importe que, à la première occasion utile, vous adressiez au CMAP le pouvoir spécial que votre cliente, Madame Margaret Du Busson, vous confère, afin que vous la représentiez dans tous les actes de la procédure.

Mademoiselle Meunier, juriste en charge du suivi de cette affaire, et moi-même demeurons à votre disposition pour de plus amples précisions.

Je vous prie de croire, Maître, à l'assurance de ma sincère considération.

Pénélope Dumesnil  
Déléguée générale





**CMAP**  
Mme la Déléguée générale  
39 Avenue Franklin Delano Roosevelt,  
75008 Paris

Paris, le 30 novembre 2022

Madame la Déléguée générale,

J'ai bien reçu votre courrier concernant la demande improbable de Madame Du Busson. Elle semble manquer cruellement de connaissance juridique et doit être dotée d'une bonne foi qu'elle-même semble maîtriser, si bien qu'elle fantasme sur des réalités qui n'en sont pas.

S'il existe bien entre la société EVENIL et Madame Du Busson une relation contractuelle, nous ne sommes en aucun cas responsable du désastre ayant eu lieu lors de sa réception du 25 novembre 2021.

Toutefois, et pour couper court à toute velléité arbitrale, j'entends que les intérêts de notre société puissent être respectés si par extraordinaire un Tribunal était constitué. Je vous remercie par conséquent de bien vouloir acter la désignation de Monsieur Jean Duchêne pour représenter nos intérêts dans ce dossier.

Bien à vous,

Juan Robert

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Robert', with a long horizontal stroke extending to the right. The signature is written in a cursive, somewhat stylized script.

**CMAP**

39 Avenue Franklin D. Roosevelt  
75009 PARIS

**Me Jeanne Delon**  
54 Avenue Roosevelt  
Paris

Paris, le 13 décembre 2022

Lettre recommandée avec A.R.

**Réf. CMAP / Arbitrage n° 202290876 MARGARET DU BUSSON c/ EVENIL**  
**Affaire suivie par Mlle France Meunier**  
**Email : [consult@cmap.fr](mailto:consult@cmap.fr)**

**P.J. : aucune**

Madame,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous en ma qualité de Déléguée générale du CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris) que vous avez saisi dans le cadre du litige qui vous oppose à la société EVENIL. Je vous informe par la présente que la société EVENIL a désigné Monsieur Jean Duchêne en qualité de co-arbitre dans ce dossier.

Nous allons convoquer maintenant les deux arbitres désignés. Ces derniers devront procéder à la désignation du Président du Tribunal arbitral. Les trois désignations ainsi intervenues devront recevoir, conformément à l'article 12.3 du règlement d'arbitrage précité, la validation de la Commission d'arbitrage du CMAP.

Je vous remercie par ailleurs de bien vouloir procéder au virement des sommes correspondant aux premiers frais de cet arbitrage qui, sauf erreur de notre part, ne nous ont toujours pas été versés.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma sincère considération.

Pénélope Dumesnil  
Déléguée générale



**CMAP**

**CERTIFICAT  
D'IMPARTIALITE ET  
D'INDEPENDANCE**

**Arbitrage *MARGARET DU BUSSON c/ EVENIL***

Nom : **Duchêne**

Prénom : **Jean**

**ACCEPTATION**

- Je reconnais accepter la charge d'arbitre en accord avec le Règlement du CMAP. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement précité. J'accepte que mes honoraires soient fixés exclusivement par le CMAP.

**REFUS**

- Je refuse la charge d'arbitre au sein du litige cité en référence de la présente lettre.  
(Si vous cochez cette case, veuillez simplement dater et signer le certificat.)

**IMPLICATION**

- Je confirme, sur la base des informations présentées ci-après, prendre le temps nécessaire à l'étude du litige qui me sera confié, avec diligence, impartialité et dans le respect du règlement du CMAP.

Profession principale : Profession libérale

Êtes-vous au courant d'engagements ou activités professionnels futurs de requérir une partie substantielle de votre temps durant les 12-18 prochains mois ?  
(Barrez la réponse ne correspondant pas à votre situation, si oui précisez)

OUI

NON

**INDEPENDANCE ET IMPARTIALITE**

En cochant une des cases ci-dessous, vous reconnaissez prendre l'engagement de ne divulguer aucune information à qui que ce soit en dehors des personnes concernées par le litige.  
Si des relations préexistent avec une des parties, je reconnais prendre la responsabilité d'en informer sans délai le CMAP.

Par ailleurs, tant qu'il existera des relations, entre vous et une des parties, directes ou indirectes, que ce soit notamment par le biais de leurs intermédiaires, et qu'elles soient financières, professionnelles ou autres, tout doute sera interprété dans d'une rupture d'impartialité de l'arbitre.

- Favorable** : Je suis indépendant et entend le rester. Il n'y a aucun fait, passé ou présent, dont je dois rendre compte au CMAP, et qui serait de nature à remettre en question mon indépendance vis-à-vis des parties.
- Réserves** : Je suis indépendant et entend le rester. Cependant, conformément à mon obligation de confidentialité et au vu de relation antécédentes avec une des parties, je suis conscient et informe du fait que certains faits peuvent remettre en question mon indépendance aux yeux de l'autre partie.

Date et signature

21 janvier 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Duchesne', written in a cursive style.



**CMAP**

**CERTIFICAT  
D'IMPARTIALITE ET  
D'INDEPENDANCE**

**Arbitrage *MARGARET DU BUSSON c/ EVENIL***

Nom : **CHAUVEL**

Prénom : **Mya**

**ACCEPTATION**

- Je reconnais accepter la charge d'arbitre en accord avec le Règlement du CMAP. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement précité. J'accepte que mes honoraires soient fixés exclusivement par le CMAP.

**REFUS**

- Je refuse la charge d'arbitre au sein du litige cité en référence de la présente lettre.  
(Si vous cochez cette case, veuillez simplement dater et signer le certificat.)

**IMPLICATION**

- Je confirme, sur la base des informations présentées ci-après, prendre le temps nécessaire à l'étude du litige qui me sera confié, avec diligence, impartialité et dans le respect du règlement du CMAP.

Profession principale : Profession libérale

Êtes-vous au courant d'engagements ou activités professionnels futurs de requérir une partie substantielle de votre temps durant les 12-18 prochains mois ?

(Barrez la réponse ne correspondant pas à votre situation, si oui précisez)

OUI

NON

**INDEPENDANCE ET IMPARTIALITE**

En cochant une des cases ci-dessous, vous reconnaissez prendre l'engagement de ne divulguer aucune information à qui que ce soit en dehors des personnes concernées par le litige.

Si des relations préexistent avec une des parties, je reconnais prendre la responsabilité d'en informer sans délai le CMAP.

Par ailleurs, tant qu'il existera des relations, entre vous et une des parties, directes ou indirectes, que ce soit notamment par le biais de leurs intermédiaires, et qu'elles soient financières,



professionnelles ou autres, tout doute sera interprété dans d'une rupture d'impartialité de l'arbitre.

- Favorable** : Je suis indépendant et entend le rester. Il n'y a aucun fait, passé ou présent, dont je dois rendre compte au CMAP, et qui serait de nature à remettre en question mon indépendance vis-à-vis des parties.
- Réserves** : Je suis indépendant et entend le rester. Cependant, conformément à mon obligation de confidentialité et au vu de relation antérieures avec une des parties, je suis conscient et informe du fait que certains faits peuvent remettre en question mon indépendance aux yeux de l'autre partie.

Date et signature

22 janvier 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chamb', written in a cursive style.



***Jean DUCHÊNE***

**Off Counsel**

### **Compétences**

- Résolution des litiges et médiation
- Arbitrage
- Contentieux des affaires & négociations contractuelles

### **Contact**

- [Télécharger le fichier vCard](#)
- [jduchene@lalolaw.com](mailto:jduchene@lalolaw.com)

Jean Duchêne a fondé le cabinet en janvier 2010, afin de créer une structure spécialisée en matière de conseil en arbitrage. Associés à cinq autres avocats, spécialistes en ce domaine, ils participent à des nombreux arbitrages. Jean Duchêne se positionne tant sur les arbitrages internes qu'internationaux, avec une préférence pour ces derniers.

Passionné de football, de course automobile et de figurines de manga, il voyage régulièrement à travers le monde pour assister aux plus grandes rencontres sportives et dénicher les figurines les plus rares. Ayant développé un goût accru pour la pédagogie, c'est grâce à ses participations aux diverses compétitions et événements organisés notamment à la Faculté de Droit de Montpellier, qu'il s'est fait connaître.



*Mya CHAUVEL*

**Off Counsel**

### **Compétences**

- Résolution des litiges et médiation
- Arbitrage
- Contentieux des affaires & négociations contractuelles

### **Contact**

- Télécharger le fichier vCard
- [mchauvet@lalolaw.com](mailto:mchauvet@lalolaw.com)

Mya Chauvel a rejoint le cabinet en décembre 2012 et conseille les clients de notre cabinet en matière d'arbitrage et de contentieux des affaires.

Passionnée de mode et fervente collectionneuse de boutons, elle est un arbitre reconnu pour ses qualités professionnelles et personnelles.